

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Convocation du 9.11.2023
Affichage du 9.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Mage suite à la convocation du 9.11.2023, affichée le neuf novembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M MANNOURY César (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M MICHEL-FLANDIN Patrice (représenté par Mme LEVESQUE Kathryn), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame EDOU Bernadette est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.11.177
CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
DANS LE BOURG DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MOUSSONVILLIERS**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023.05.103 du Conseil
communautaire en date 25 mai 2023.**

La commune de Charencey a décidé de réaliser des travaux d'éclairage public dans le bourg de la commune déléguée de Moussonvilliers.

Les travaux réalisés par le TE 61 sont maintenant terminés.

Le plan de financement définitif de cette opération est le suivant :

Commune de Charencey	26 031.35 €
Aide TE61	54 026.94 €
CDC des Hauts du Perche (33 candélabres x 1250 €)	41 250.00 €
FCTVA	19 386.89 €
Coût Total	140 695.18 €

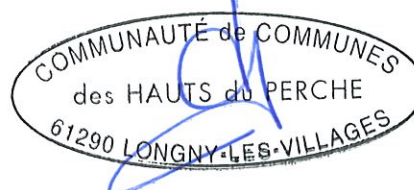
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et tous documents relatifs à la formalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHARENCEY ET LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE**

**RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC DANS LE BOURG DE LA COMMUNE DELEGUEE DE
MOUSSONVILLIERS**

Entre,

La Commune de Charencey dûment représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude JUSZEZAK

d'une part,

ET

La Communauté de Communes des Hauts du Perche dûment représentée par son Président, Monsieur Emmanuel Le Secq,

D'autre part,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les Statuts de la Communauté de communes des Hauts du Perche,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2022 portant sur la convention de participation financière avec le TE61 pour l'enfouissement de réseaux et l'éclairage public dans le bourg de Moussonvilliers,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2023 portant sur la convention entre la commune de Charencey et la communauté de communes des Hauts du Perche pour le financement des travaux d'éclairage public dans le bourg de la commune déléguée de Moussonvilliers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du portant sur la convention entre la commune de Charencey et la communauté de communes des Hauts du Perche pour le financement des travaux d'éclairage public dans le bourg de la commune déléguée de Moussonvilliers,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1-OBJET :

La Commune de Charencey a décidé de faire réaliser par le TE61 des travaux d'enfouissement et d'éclairage public dans le bourg de la commune déléguée de Moussonvilliers.

ARTICLE 2-ENVELOPPE FINANCIERE :

L'enveloppe financière pour l'ensemble des travaux est estimée à un montant de 140 695.18€TTC.

L'opération est financée comme suit :

FCTVA	19 386.89€
Aide du TE61	54 026.94€
Participation CDC éclairage public (33 candélabres x 1250€)	41 250.00€
Reste à charge de la commune de Charencey	26 031.35€
COÛT TOTAL Travaux + maîtrise d'œuvre	140 695.18€

ARTICLE 3-MODE DE FINANCEMENT

La Commune de Charencey prend en charge la totalité des dépenses et reçoit l'intégralité des recettes (FCTVA, Aide du TE61, Participation de la Communauté de communes des hauts du Perche. La Communauté de communes des Hauts du Perche s'engage à verser sa participation à la commune de Charencey suivant l'enveloppe financière telle que définie à l'article 2 au vu de l'avis des sommes à payer établi par la Commune de Charencey.

ARTICLE 4-DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin après règlement du solde de l'opération.

ARTICLE 5-RECOURS

Tout litige émanant de la présente convention pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen.

Fait à Charencey, le 16 novembre 2023

Le Maire,

J.C.JUSZEZAK

Le Président de la Communauté de Communes

E.LE SECQ

